



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLARD

SEANCE DU 19 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Procuration : 1 Absents : 1 Votants : 15	Délibération N°2026-22 Nomination des représentants des collectivités membres à l'Agence France Locale
--	--

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX-NEUF MAI, le Conseil Municipal de la Commune de VILLARD, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à 19h30 en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire.

Date de la convocation : 11 mai 2026

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Madame Blandine CUGNIER, Madame Lori DUCROZ-LELEVRIER, Monsieur Pierrick DUFOURD, Madame Stéphanie GACHET-GUINAND, Monsieur Mathieu GUINAND, Madame Catherine MICHOUILLIER, Monsieur Jean-Sébastien MOLITOR, Monsieur Frédéric MOUTHON, Monsieur Joël MOUTHON, Madame Laurette PINGET, Madame Florine QUINTIN, Madame Mireille ROSAY

EXCUSES : Monsieur Guillaume GOUSSE représenté par M. Jean-Sébastien MOLITOR par pouvoir du 14 mai 2026.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Laurette PINGET est nommée secrétaire de séance.



Délibération N°2026-22 - Nomination des représentants des collectivités membres à l'Agence France Locale

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 tel que modifié par le Décret n° 2025-820 ;

Vu la délibération d'adhésion au Groupe Agence France Locale (A.F.L.) de la commune de Villard n° 2024-03 en date du 26 mars 2024 ;

Considérant que suite aux élections des conseillers municipaux de mars 2026, il est nécessaire de nommer les représentants à l'assemblée générale de l'A.F.L.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour,
Décide à l'unanimité de :

DESIGNER Monsieur Pierrick DUFOURD en sa qualité de Maire, en tant que représentant titulaire de la commune de Villard, et Madame Blandine CUGNIER en sa qualité de 3ème adjointe au maire, en tant que représentant suppléant de la commune de Villard, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;

AUTORISER le représentant titulaire ou suppléant de la commune de Villard ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Villard, le 21 mai 2026

Le Maire,
Pierrick DUFOURD

Le Secrétaire de séance,



Télétransmise le
Affichée le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.